

Plan social en Gestion administrative : “groupe de travail” du 4 juin 2019 – SGEN-CFDT Basse-Normandie

By admin •

6-8 minutes

Avec d'autres syndicats, le SGEN-CFDT avait été convié par le rectorat à un groupe de travail sur l'avenir de la Gestion administrative dans l'académie, et sur les conséquences prévisibles pour les personnels.

Ce “groupe de travail” s'est très vite révélé un moment d'information, presque toutes les décisions ayant déjà été prises, que ce soit par le ministère ou par le rectorat. Il est à noter d'ailleurs que cette réunion vient très tard. Un protocole du ministère publié en février la prévoyait déjà et dans de nombreuses académies, cette réunion a eu lieu en avril ou en mai.

La décision de baisser drastiquement le nombre de places en Gestion administrative

Cette décision est ministérielle et nationale. Elle part du constat que le taux d'insertion de cette filière est de 37% et que la poursuite d'étude avec le bac pro en BTS est de 28% (avec un taux d'échec de 50% en BTS). Le ministère a donc fixé un objectif par académie qui s'impose donc à elles. Pour les académies de Caen et de Rouen, ce sera 6.9% maximum des entrées d'élèves en lycées pro qui le seront dans cette filière. Actuellement, c'est 12% à Caen et 13.8% à Rouen. Cela amène à une baisse de 150 élèves à Caen à l'horizon 2022 (430 à Rouen !).

L'académie de Caen a décidé de faire les choses en deux ans plutôt qu'en 4. En 2020, un nouveau référentiel sera mis en place pour cette filière (AGO : administration et gestion des organisations), et il semble difficile de demander à des équipes de s'investir sur de nouvelles modalités si elles savent que la

formation disparaîtra un an ou deux après. Cette idée peut se concevoir, mais de fait, cela accélère la mise en place du plan social. Sur tous les sites concernés par une fermeture de la filière, les secondes seront supprimées en 2019 ou 2020, les premières l'année suivante et les terminales ensuite, au plus tard à la rentrée 2022. Sur cette période, 20 postes environ de GA (sur 80) disparaîtront. Nous n'avons pas de chiffre sur les suppressions dans les autres disciplines concernées, en particulier les disciplines générales.

Les sites concernés

La liste est déjà faite, les chefs d'établissement déjà au courant. Il semble qu'il y ait eu des critères de choix, mais leur nombre important laisse penser qu'il s'agit plutôt de justifier les décisions à posteriori.

Pour l'Orne, à la rentrée 2020, les demi-divisions des lycées Jean-François de Salles (privé), Guehenno et Mortagne, ainsi que la division de L'Aigle, disparaîtraient.

Pour le Calvados, après les suppressions de la rentrée 2019 à Claudel et à Lépine, se seront les lycées Cornu et Guibray-Liard qui perdront leurs filières à la rentrée 2020.

Pour la Manche, les suppressions ont déjà eu lieu en 2018 à l'Institut de Saint-Lô (privé) et à Littré.

Cela fait donc 184 places (et environ 150 élèves de seconde pro en flux réels). Evidemment, les conséquences en heures sont à multiplier par trois, avec les classes de première et de terminale.

Quel accompagnement des personnels ?

Il est pour l'instant très peu avancé. Si le ministère a établi [un protocole](#) très général depuis février, applicable dès le premier semestre 2019, le rectorat de Caen a décidé de prendre le temps pour le mettre en place. Il s'agit de ne pas inquiéter "inutilement" les collègues. Comme si la suppression d'un quart des postes de la disciplines dans la filière était une inquiétude inutile ! Aucune information générale auprès des personnels sur les possibilités de reconversion, de changement de corps, de détachement, etc, n'a été faite. Les 3 collègues touchés par une mesure de carte scolaire cette année n'ont même pas été reçus. Pourtant, une telle

évolution de carrière, comme d'ailleurs l'ont expliqués les responsables des ressources humaines, se fait sur un moyen terme. Cependant les mêmes semblent ne pas trouver qu'il y a urgence : sur les 20 personnes, certains partiront à la retraite, on verra pour les autres. Cette attitude est surprenante de la part de services qui ces dernières années avaient engagé un suivi renforcé des personnels touchés par exemple par des fermetures d'établissement. Les services répondront aux demandes mais il ne semble pas qu'il y aura une politique pro-active.

Pour les contractuels, le rectorat n'a pas d'inquiétude particulière : leur affectation en lycée technologique pose paradoxalement moins de problèmes formels que pour les titulaires.

Quelles compensations pour les établissements touchés ?

Il n'y aura pas d'automatisme. Ce n'est pas parce qu'un établissement perdra sa filière GA qu'il récupèrera autre chose. Les chefs d'établissement doivent très vite fournir un ou des projets (pour juillet !) dont la faisabilité sera jugée à la rentrée, en liaison avec la région. Ils sont censés y travailler avec les équipes enseignantes, mais le délai paraît très difficile à tenir. La décision se fera là encore en fonction de plusieurs critères qui, de fait, ne vont pas faciliter la transparence des décisions. Pas de miracle en vue : les créations de nouvelles filières n'équilibreront pas la disparition de celles en GA, ni en nombre de places, ni en postes. En tous cas, le ministère n'a rien garanti dans ce sens.

L'opinion du SGEN-CFDT

D'une part, ce "groupe de travail" n'en était pas un. Si les organisations syndicales ont pu faire des remarques, les choses sont pour l'essentiel décidées. On ne nous a présenté que le strict minimum. Nous avons compris que l'origine de la mesure était ministérielle et que le rectorat appliquerait. Point. Aucune vision stratégique académique ne sous-tend ces décisions. Et d'ailleurs, c'est le DAFPIC, dont on attend la nomination depuis 2 mois, qui pourra la concevoir avec la rectrice.

Nous sommes inquiets sur les postes évidemment, et sur les conséquences individuelles pour les collègues. Nous espérons que

l'accompagnement des personnels va se mettre en place rapidement. Sérieusement et complètement. Que l'ensemble des personnels concernés ait la possibilité, largement en amont, de proposer des projets personnels ; que ces projets puissent être soutenus et accompagnés. Des interlocuteurs sont disponibles, il faut que leur existence soit largement diffusée.

Enfin, nous rejoignons l'inquiétude de l'ensemble des organisations syndicales sur le devenir des élèves qui se seraient dirigés vers la GA. Que leur proposera-t-on ? Dans une académie où les élèves sont souvent peu mobiles, comment va-t-on aider les familles à envisager une orientation autre que celle de l'établissement de proximité ? Si le rectorat est conscient du problème, aucune mesure particulière ne semble à l'étude : "nous disposons déjà de tout le nécessaire ..."

